

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 novembre 2025.

Date et heure de la séance : 12 novembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 10

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER- Mmes Christelle GERMAIN - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE- Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Thibaut FABRY procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET – Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - M. Pierre MESURE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET.

Absents : MM. Florian CATINOT - Pierre FERNAND.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/11/12/004

OBJET : Budget Principal 2025 : Décision Modificative N°1.

Le budget primitif est un acte prévisionnel. Certains crédits inscrits lors de son vote n'ont pas été intégralement utilisés. Ils peuvent donc, si nécessaire, être redéployés pour abonder les comptes qui en ont besoin.

De plus, en raison de nouvelles dépenses à engager, de nouvelles recettes à encaisser ou à décaler, il est indispensable de procéder à un réajustement des crédits budgétaires pour l'exercice 2025.

Le projet de décision modificative n°1 du Budget Général 2025 s'équilibre à la somme de **216 808 €** en section de fonctionnement et **225 142,01 €** en section d'investissement.

Section de Fonctionnement :

En dépenses :

- **Chapitre 011 :**

Des crédits supplémentaires sont nécessaires sur ce chapitre :

Les comptes 60628 (autres fournitures non stockées) et 60632 (fournitures de petit équipement) sont abondés respectivement de 8 500 € et 13 971 € pour le bon fonctionnement des services communaux jusqu'à la fin de l'année.

Suite aux différents recrutements de personnel 1 000 € sont ajoutés sur le compte 60636 (vêtements de travail) pour l'achat de vêtements et chaussures de travail

Le compte 611 (prestation de services) doit être abondé de 13 500 € pour permettre de régler les factures d'entretien de plusieurs bâtiments communaux.

Sur le compte 61351 (location matériels roulants) une somme de 4 000 € est prévue pour une potentielle location de camion benne destiné aux services techniques.

2 900 € sont ajoutés au compte 61358 (Autres locations mobilières) pour régler les dépenses liées principalement à la location de plusieurs photocopieurs.

Les comptes 615231 (entretien et réparations sur voirie), 61551 (entretien et réparation du matériel roulant) et 61558 (entretien et réparations sur autres biens mobiliers) sont respectivement abondés de 2 400 €, 9 400 € et 2 750 € pour permettre les différentes réparations des biens et équipements nécessaires au bon fonctionnement des services.

Une somme de 15 800 € est à inscrire au compte 6156 (maintenance) pour pouvoir régler plusieurs contrats de maintenance.

200 € sont nécessaires pour finir de payer la prime d'assurance de la commune.

Sur le compte 6182 (documentation générale et technique) 5 200 € sont ajoutés pour les différents abonnements de tous les services.

Une somme de 1 800 € est prévue pour le règlement de la formation d'un agent sur le compte 6184 (versement aux organismes de formation).

Sur le compte 6228 (rémunération d'intermédiaires) une somme de 3 200 € est à inscrire pour le paiement de la mission de l'archiviste du Centre de Gestion.

Le compte 6231 (annonce et insertion) est augmenté de 1 780 € pour le règlement des factures relatives aux différentes annonces parues tout au long de l'année.

Les comptes 6237 (Publications) et 6238 (publicités) sont abondés de 2 110 € et 450 € pour permettre le paiement de la papeterie imprimée et des roll up destinés aux manifestations culturelles de la ville.

Une augmentation de crédit de 1 000 € sur le compte 6251 (Frais de déplacements et missions) est prévue pour permettre de régler la participation communale aux différents frais de déplacements.

La régularisation d'une erreur d'imputation nécessite de modifier les crédits de 2 comptes : le 63711 (redevances) et le 6378 (Autres impôts et taxes) pour un montant de 1 200 €.

- **Chapitre 12 :**

Des crédits sont à prévoir sur ce chapitre, principalement pour permettre d'intégrer les coûts engendrés par le recrutement de contractuels (arrêts maladie du personnel titulaire...), les primes de fin de contrats et les cotisations afférentes.

Sont principalement concernés :

Le compte 64131 (rémunérations des non titulaires) : 30 000 €

Les comptes 64136 (indemnités de fin de contrats) et 64138 (primes et indemnités non titulaires) : 7 000 €

Les comptes 6451 (cotisations à l'Urssaf) et 6453 (cotisations caisses de retraites) : 26 000 €

Le compte 6455 (assurance du personnel) : 4 100 €

- **Chapitre 014 :**

Des crédits supplémentaires sont nécessaires sur ce chapitre :

- 6 460 € sur le compte 7391112 pour les dégrèvements de la taxe habitation sur les logements vacants.

- 8 527 € sur le compte 739211 pour le remboursement de l'attribution de compensation de fonctionnement,

- 9 088 € sur le compte 7392221 pour le prélèvement du FPIC 2025.

- **Chapitre 65 :**

Il est nécessaire d'abonder ce chapitre pour permettre principalement :

- D'intégrer dans le budget les créances irrécouvrables correspondant aux titres de recettes émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public (insolvabilité, liquidations judiciaires...) comptes 6541 (créances admises en non-valeur) pour 47 € et 6542 (créances éteintes) pour 543 €

- De rajouter 20 000 € sur le compte 657381 (autres établissements publics locaux) pour permettre le versement du solde de la subvention de fonctionnement du C.C.A.S.

- D'augmenter les crédits prévus sur le compte 657358 (autres groupements) de 3 362 € pour le règlement de la maintenance de l'éclairage public auprès de Territoire Energie du Puy de Dôme.

- **Chapitre 66 :**

Une somme de 14 350 € doit être ajoutée sur le compte 66111 (intérêts de la dette) pour permettre de régler les échéances relatives aux deux emprunts souscrits en cours d'année.

Le compte 66112 (ICNE) doit est abondé de 5 500 € pour permettre les écritures de contrepassation 2025/2026.

- **Chapitre 042 :**

Les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent prévoir une dotation aux amortissements des immobilisations.

Cette dépense d'ordre a été prévue au BP 2025 mais en raison du passage en M57 au 1^{er} janvier 2024, et le changement qu'elle impose dans la manière d'amortir les biens, il convient de rajouter des crédits à hauteur de 17 700 € de façon à pouvoir amortir les biens directement à leur date d'entrée dans le patrimoine communal.

Cette somme se retrouve en recettes d'investissement pour un montant équivalent.

En recettes :

Il s'agit essentiellement de recettes qui se sont avérées supérieures aux prévisions budgétaires

- **Chapitre 70 :**

Une somme de 1 074 € doit être ajoutée sur le compte 70846 (remboursement par le GFP de rattachement) correspondant à la régularisation des fiches sectorielles 2024 et prévisionnelles 2025 ainsi qu'au remboursement de la mise à disposition du personnel pour la viabilité hivernale.

- **Chapitre 73 :**

Au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), il convient de prévoir cette année le reversement du solde de droit commun d'un montant de 67 452 € sur le compte 732221.

- **Chapitre 731 :**

Les comptes 73111 (impôts directs locaux) et 73118 (autres contributions directes) doivent être majorés respectivement de 6 460 € et 1 906 €.

- **Chapitre 74 :**

120 146 € de recettes supplémentaires sont à inscrire sur ce chapitre. Les principaux comptes concernés sont :

- Compte 74121 (DSR) : 10 309 €,
- Compte 742 (dotations aux élus locaux) : 163 €,
- Compte 747888 (autres organismes) : 700 € (subvention accordée par Enedis pour la mise en valeur d'un transformateur),
- Compte 74833 (Compensations aux titres des exonérations de taxes foncières) : 6 393 €,
- Compte 74888 (autres attributions et participations) : la somme de 102 581 € doit être ajoutée (soldes des versements de la C.A.F. pour l'année 2024),
- PSU pour le multi accueil Le Verger des Diablotins : 44 189 €,
- PSO pour l'accueil périscolaire : 41 990 €,
- PSO pour l'accueil de loisirs : 16 402 €.

- **Chapitre 75 :**

Le compte 75888 (autres produits divers de gestion courante) doit être crédité de 19 770 €. Cette somme correspond au remboursement partiel d'un sinistre (3 950 €) et la régularisation en faveur de la commune de plusieurs factures d'énergie (15 820 €).

Section d'Investissement :

En dépenses :

- **Chapitre 10 :**

1 606 € sont nécessaires sur le compte 10226 (taxe d'aménagement) pour permettre le règlement de plusieurs taxes d'aménagement versées par l'Etat et perçues à tort par la collectivité.

- **Chapitre 16 :**

Sur le compte 1641 (emprunts en euros), la somme de 16 550 € doit être ajoutée pour permettre le règlement des dernières échéances d'emprunt de l'année.

- **Chapitre 205 :**

La somme de 1 200 € (correspondant à des crédits non utilisés) est enlevée du compte 205 (concessions et droits similaires).

- **Chapitre 21 :**

Sur les comptes 2111 (terrain nu) et 2121 (plantations), 5 800 € et 3 600 € sont retirés (crédits non utilisés).

Le compte 21351 (Installations générales, aménagement des constructions) doit être abondé de 205 601,01 € pour permettre de financer notamment :

- La fin des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles,
- Les différentes missions (SPS, CT, maîtrise d'œuvre...) ainsi que plusieurs études pour la réfection de la salle polyvalente Verger du Caire.
- Les travaux pour l'installation et le raccordement électrique des centrales photovoltaïques espace Grassion-Fredot et complexe sportif,
- Les travaux pour la création d'une chambre de tirage afin de faciliter le passage de la fibre dans le groupe scolaire Louis Aragon...

1 755 € sont à ajouter au compte 2151 (travaux de voirie) pour permettre de régler les travaux de marquage du parking (groupe scolaire Henri Barbusse les Fontenilles).
Sur le compte 2152 (installation de voirie) 6 600€ sont retirés (crédits non utilisés).

La somme de 2 000 € est à ajouter sur le compte 215738 (autre matériel et outillage de voirie) pour le remplacement de la clôture des services techniques

Le compte 21578 (autre matériel technique) est à abonder de 2 700 € pour permettre le règlement d'une facture (erreur d'imputation).

Afin de rééquiper les services techniques, un supplément de crédits de 5 500 € sur le compte 2158 (autre installation, matériel et outillage technique) va permettre l'acquisition de nouveaux équipements (débroussailleuse, tondeuse tractée, souffleur dorsal...)

La somme de 8 752 €, correspondant à des crédits non utilisés, est enlevée du compte 21831 (Matériel informatique scolaire).

Le compte 21838 (autre matériel informatique) doit être abondé de 2 166 € afin de régler l'acquisition de matériel informatique destiné au service communication de la ville.

Afin d'équiper en mobilier la classe Ulis, ainsi que des classes de l'école élémentaire du groupe scolaire Louis Aragon, une somme de 2 438 € est à prévoir sur le compte 21841 (Matériel de bureau et mobilier scolaire).

Le compte 21848 (Autre matériel de bureau et mobilier) est modifié pour permettre un changement d'imputation et nécessite une inscription supplémentaire de 45 €.

500 € sont à ajouter sur le compte 2185 (téléphonie) pour permettre l'acquisition d'un téléphone portable.

Les crédits du compte 2188 doivent être réajustés ceci afin de financer notamment :

- Des systèmes d'alarme pour la mairie et les services techniques (10 000 €),
- Une porte d'entrée, un portail et une porte sectionnelle de garage pour les services techniques : 20 300 €,
- Une porte coupe-feu pour la chaufferie de l'ECP Les Justes : 250 €,
- L'acquisition d'une autolaveuse et d'un chariot de ménage pour les locaux du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles : 6 380 €,
- Le programmeur de l'arrosage intégré pour les terrains de sports du complexe sportif : 2 496 €,
- L'acquisition d'une pompe de relevage pour le multi-accueil le Verger des Diablotins : 1 350 €,
- Des blocs étagères pour les locaux du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles : 3 000 €.

• **Chapitre 041 :**

En dépense d'ordre, il convient de prévoir 149 €, compte 2111 (terrain nu) pour l'intégration de la parcelle de terrain AK 392 dans le patrimoine communal. Cette somme se retrouve en recettes d'investissement pour un montant équivalent.

En recettes :

• **Chapitre 10 :**

Le compte 10222 (FCTVA) doit être abondé de 4 857 € (recette complémentaire par rapport aux prévisions budgétaires).

- **Chapitre 16 :**

200 000 € sont à ajouter sur le compte 1641 (emprunt en euros) pour financer les différents travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire du groupe scolaire Henri Barbusse-les Fontenilles.

- **Chapitre 040 (comptes 28041582 à 28188) :**

Recette d'ordre liée aux amortissements des immobilisations : 17 700 €.

- **Chapitre 041 :**

En recettes d'ordre, il convient de prévoir 149 €, compte 1328 (autre subvention d'investissement) pour l'intégration de la parcelle de terrain AK 392 dans le patrimoine communal.

→ Travaux d'office

La commune a dû mettre en œuvre des travaux d'office pour compte de tiers, dans le cadre d'une procédure pour la remise en état d'un terrain.

Les frais engagés par la commune s'élèvent à 2 436 €.

Afin de comptabiliser cette opération dans le budget et permettre le remboursement des travaux par les deux tiers concernés, cette somme est à prévoir en dépenses comme en recettes, en investissement.

- En dépense : **Chapitre 4541**, travaux effectués d'office, compte 454101.

- En recette : **Chapitre 4542**, travaux effectués d'office, compte 454201.

Monsieur PRESLE indique que la commission communale des finances, **réunie le lundi 3 novembre 2025**, a émis un avis favorable, et il invite le Conseil Municipal à :

- approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2025 dont les tableaux seront annexés à la délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À LA MAJORITE

(2 VOTES CONTRE : Margaux FOURTIN et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13 novembre 2025
Reçu en préfecture le 13 novembre 2025

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.